

**Morteau,  
Montlebon,  
Le Bélieu,  
Les Combes,  
Les Fins,  
Grand'Combe Châteleu,  
Les Gras,  
Villers-le-Lac.**



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du  
**VAL de MORTEAU**



©Photo André Morteau

**JUILLET 2014**



# sommaire

---

- éditorial..... 2
- budget..... 8
- développement économique..... 11
- assainissement..... 23
- collecte et traitement  
des déchets..... 26
- caserne des pompiers..... 34
- soutien aux activités scolaires  
second degré..... 35
- tourisme..... 36
- urbanisme ..... 47
- culture/éducation ..... 54
- syndicat mixte haut débit..... 57
- contrat territorial de jeunesse..... 58



# éditorial

Madame, Monsieur,  
chers habitants des communes de la Communauté de Communes du Val de Morteau,

À la suite des Élections municipales du 23 mars, **le nouveau Conseil communautaire a été installé le 14 avril.**

Depuis 2010, la loi encadre de façon plus rigoureuse la représentation dans les EPCI en fonction de la population des communes qui les composent. Par ailleurs, pour la première fois, les candidats potentiels étaient fléchés sur les bulletins de vote des Municipales.

Ce sont donc 31 Conseillers qui ont été installés lors de la séance du 14 avril dernier,

13 dames et 18 messieurs, seulement 8 anciens et 23 nouveaux, soit un taux de renouvellement de près des trois quarts. J'ai eu l'honneur d'être reconduit à la présidence de cette instance, j'en remercie les collègues qui m'ont accordé leur confiance, je m'efforcerai de poursuivre le travail engagé dans l'intérêt de tous les habitants du Val et de maintenir la cohésion des huit Communes dans les projets nouveaux que nous aurons à conduire ensemble.



Le Conseil communautaire 2014-2020 est ainsi constitué de :

- **Neuf élus de la commune de Morteau**  
(Annie Genevard, Cédric Bole, Dragana Vojinovic, Jean-Marie Binétruy, Laetitia Renaud, Pierre Vaufrey, Jacqueline Cuenot-Stalder, Thierry Bournel-Bosson, Claude Faivre) soit un représentant pour 788 habitants
  - **Six élus de la commune de Villers-le-Lac**  
(Dominique Mollier, Henri Faivre-Pierret, Catherine Simonin, Gilbert Bole, Dominique Inglada, Raymond Michel) soit un représentant pour 773 habitants
  - **Quatre élus de la commune des Fins**  
(Bruno Todeschini, Sylvette Riesen, Claude Chapotte, Séverine Pierre) soit un représentant pour 769 habitants
  - **Trois élus de la commune de Montlebon**  
(Catherine Rognon, Yohann Barthod, Marie-Jo Kaczmar) soit un représentant pour 672 habitants
  - **Trois élus de la commune de Grand'Combe Châteleu** (Jean-Pierre Frigo, Christelle Vuillemin, Grégory Bauquerey) soit un représentant pour 483 habitants
  - **Deux élus de la commune des Gras**  
(Patrick Laithier, Bernard Jacquet) soit un représentant pour 406 habitants
  - **Deux élus de la commune des Combes**  
(André Pichot, Pierre Vuillemin) soit un représentant pour 380 habitants
  - **Deux élus de la commune du Bélieu**  
(Jean-Noël Cuenot, Nathalie Pepe-Aubry) soit un représentant pour 172 habitants
- .....

*Cette répartition est dérogatoire à la règle de droit commun qui aurait accordé une plus forte représentation à la commune de Morteau, mais il a été souhaité que les plus petites communes aient au moins deux représentants pour leur assurer une représentation efficace au sein du Conseil communautaire.*



Par ailleurs, et dans le même esprit, les huit vice-présidents sont les huit maires de la Communauté de Communes.



Annie Genevard  
Morteau



Dominique Mollier  
Villers-le-Lac



Bruno Todeschini  
Les Fins



Catherine Rognon  
Montlebon



Jean-Pierre Frigo  
Grand'Combe Châteleu



Patrick Laithier  
Les Gras



André Pichot  
Les Combes



Jean-Noël Cuenot  
Le Bélieu

Chacun des Maires vice-présidents a été appelé à diriger une des dix Commissions intercommunales qui sont les suivantes :

• **Finances**

Jean-Marie Binétruy

• **Développement économique**

Annie Genevard

• **Tourisme**

Dominique Mollier

• **Assainissement**

Bruno Todeschini

• **Logement et social**

Catherine Rognon

• **Aménagement de l'espace,  
Urbanisme**

Jean-Pierre Frigo

• **Milieux naturels sensibles**

Patrick Laithier

• **Ordures ménagères**

André Pichot

• **Bâtiments et travaux**

Jean-Noël Cuenot

• **Education, Culture,  
Communication**

Dragana Vojinovic

Les délégués communautaires dans les différentes instances dont la Communauté de Communes est membre, ont également été désignés au cours de cette soirée du 14 avril :

**Syndicat Mixte du Pays Horloger  
(9 délégués)**

- Jean-Marie Binétruy
- Annie Genevard
- Dominique Mollier
- Bruno Todeschini
- Catherine Rognon
- Jean-Pierre Frigo
- Patrick Laithier
- Pierre Vuillemin
- Nathalie Pepe-Aubry

**Préval (Syndicat mixte pour la prévention  
et la valorisation des déchets)  
(4 délégués, 4 suppléants)**

• **Titulaires**

André Pichot  
Jean-Marie Binétruy  
Bernard Jacquet  
Jean-Noël Cuenot

• **Suppléants**

Jacqueline Cuenot-Stalder  
Dominique Mollier  
Bruno Todeschini  
Catherine Rognon



.....

**Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit**

Titulaire : Pierre Vaufrey

Suppléant : Jean-Pierre Frigo

**SYDED (Syndicat mixte  
pour l'électricité du Doubs)**

Pierre Vaufrey

**Comité national d'action sociale**

Catherine Rognon

**Conseil de surveillance  
du Centre hospitalier de Morteau**

Catherine Rognon

**Collège Jean-Claude Bouquet  
Val de Morteau**

Lætitia Renaud

**Lycée Edgar Faure**

Dominique Inglada

**Haut Doubs Nordique**

Bernard Jacquet

Lætitia Renaud

**Mission Locale**

Dominique Mollier

**Commission franco-Suisse  
pour le Doubs**

Dominique Mollier (titulaire)

Gilbert Bole (suppléant)

**Agence Régionale de Développement**

Nathalie Pepe-Aubry

.....

La Communauté de Communes du Val de Morteau est ainsi prête à poursuivre son action au service des communes qui la composent dans le respect des compétences qui lui ont été déléguées par elles.

Vous trouverez dans les pages qui suivent, le bilan des actions conduites lors de l'année écoulée, réalisées grâce au travail de la précédente équipe que je tiens à remercier pour son engagement fidèle. Vous trouverez également les projets d'avenir dont la concrétisation incombera à l'équipe actuelle et qui devront être conduits pour le bien de tous.

J'ai proposé à Mesdames et Messieurs les Maires de faire une présentation de la Communauté de Communes devant chacun des huit Conseils municipaux des Communes qui la composent. J'en aurai rencontré quatre avant l'été et je sais que tous les conseillers auront à cœur de poursuivre ensemble cette belle aventure de l'intercommunalité dans le Val de Morteau qui a commencé il y a plus de quarante ans !

Soyez assuré(e) de mon entier dévouement à cette noble cause.

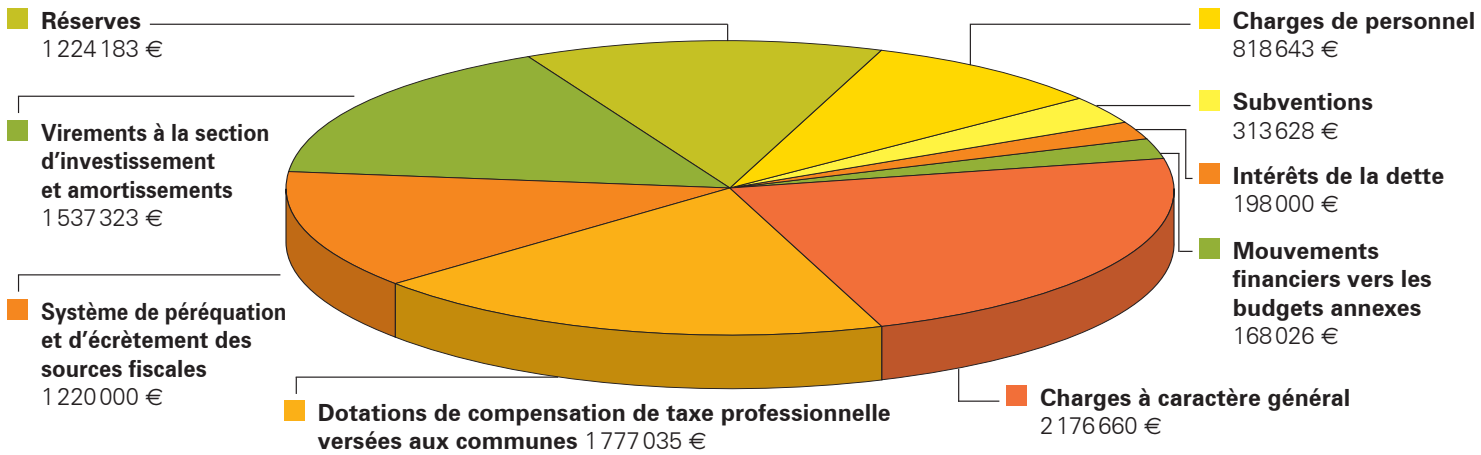
Bien sincèrement

***Jean-Marie Binétruy***

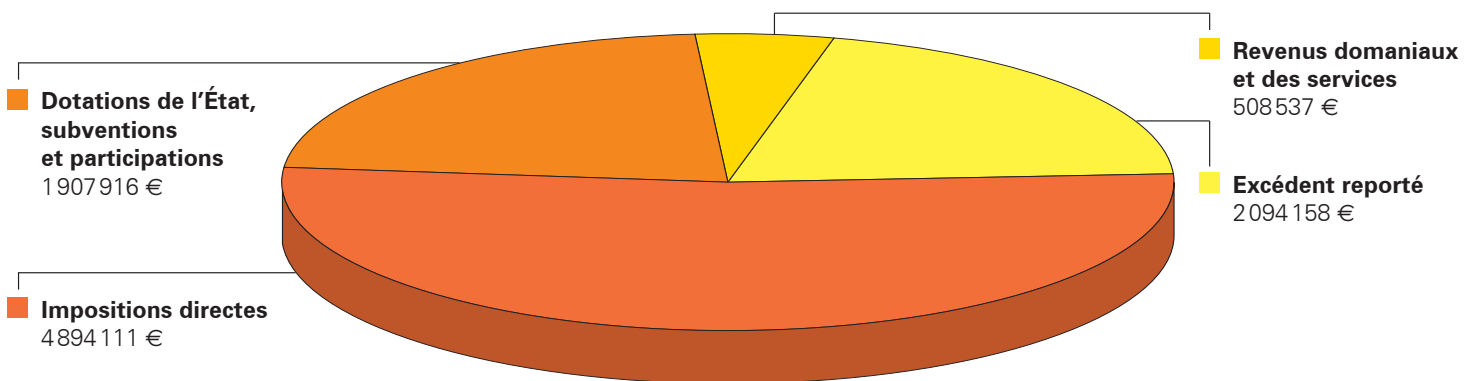
Président de la CCVM

.....

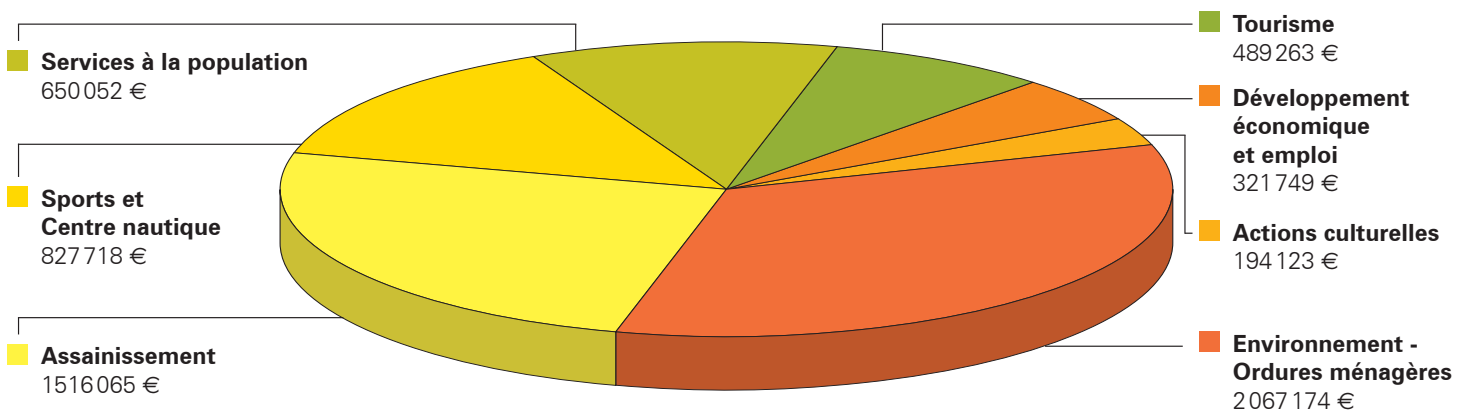
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : TOTAL 9 433 500 €



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : TOTAL 9 433 500 €



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES : TOTAL 6 066 147 €



# budget

## Les projets de budgets 2014 approuvés par le Conseil de Communauté de Communes.

**L**e Conseil de Communauté de Communes, en sa séance du 14 mars, a approuvé les projets de budgets 2014 dont les graphiques ci-joints vous présentent les grandes lignes.

Notre budget est un budget maîtrisé qui s'appuie sur les bons résultats des exercices antérieurs, ainsi qu'en atteste le résultat de l'année 2013, qui représente 22% des recettes de fonctionnement, et permettra d'envisager des investissements et notamment la construction de la future caserne des pompiers.

Nos ressources fiscales, issues de la réforme de la fiscalité professionnelle, paraissent importantes (4860 000€); il convient toutefois de préciser que ces ressources sont largement redistribuées:

- **Aux Communes membres**, auxquelles sont reversés 36% de ces recettes soit 1 765 000€;
- **Par les systèmes d'écrêtement et de péréquation** mis en place par l'Etat (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales): 1 250 000€ (26%);

**Il ne reste donc à la Communauté de Communes que 38% de ces recettes.**

Par ailleurs, si les montants prélevés au titre de l'écrêtement de nos ressources ne cessent d'augmenter, sur la base de critères extrêmement



Un budget maîtrisé.

défavorables pour notre territoire, les dotations de l'État, à l'inverse, ne cessent de diminuer, dans des proportions tout aussi alarmantes (-10% pour la dotation d'intercommunalité!).

Ce contexte délicat nous incite donc à maintenir nos orientations budgétaires de bonne gestion et de maîtrise de la dette (pas de recours à l'emprunt en 2014 sur le budget principal !).

La construction de la station d'épuration de Grand'Combe Châteleu et le renouvellement des réseaux, sur la commune de Villers-le-Lac notamment, obligent néanmoins à recourir à l'emprunt sur le budget annexe Assainissement collectif. La CCVM a d'ailleurs bénéficié de taux intéressants grâce au recours aux fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

---

La Communauté de Communes continuera ainsi, et plus que jamais, à assumer pleinement les compétences qui lui ont été déléguées par ses communes membres, comme en témoignent les nombreux projets structurants figurant au budget cette année, et notamment :

- **Tourisme** : premières réalisations dans le cadre du Contrat de Station, et notamment début de l'aménagement du chemin des Rencontres;
- **Environnement** : achèvement des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Grand'Combe Châteleu;
- **Développement économique** : deuxième tranche de la Zone d'Activités du Bas de la Chaux mais également aménagement du giratoire, dans ce secteur qui est tout à la fois la porte d'entrée et un pôle économique majeur pour le Val.

# développement économique

## Filière bois

Les Journées du Bois et de la Forêt se sont tenues les 25-26 octobre 2013 dans le Val de Morteau.

Plusieurs manifestations ont été organisées grâce au soutien de l'ADIB (Filière Forêt-Bois Franche-Comté) et de la Communauté de Communes.

C'est d'abord l'entreprise Sauge Artisans du Bois de Derrière-le-Mont qui a ouvert largement son entreprise au public les 19 et 20 octobre à l'occasion de ses quatre-vingt-dix ans qu'elle porte d'ailleurs à merveille.

Puis la maison Garnache, Scierie-Construction bois des Saules (Les Gras) a accueilli les visiteurs le vendredi 25 octobre. Des visiteurs conquis par ce qu'ils ont découvert en poussant les portes de cette entreprise devant laquelle certains passent tous les jours!

Enfin, samedi 26 octobre, un public très nombreux a pu «tout savoir» sur les forêts communales et privées de Montlebon et des Gras en bénéficiant des commentaires éclairés des agents de l'ONF et de la Chambre régionale d'Agriculture.



Les démonstrations de bûcheronnage et de débardage encadrées par l'entreprise Pugin Débardage ont captivé toutes les personnes présentes et particulièrement les enfants. Sylvain Houser vice-champion de France de sculpture à la tronçonneuse exerçait également son talent sur le site! Le Château Pertusier a rassemblé pendant ce temps une exposition et des animations organisées par les organismes de la filière que sont la Chambre régionale d'Agriculture, les Forestiers privés de Franche-Comté, PEFC, le Lycée du Bois de Mouchard, le

CFPPA de Châteaufarine, Pro-forêt, URA-COFOR, l'AOC Bois du Jura, la Société Perrin & Associés, Sauge Artisans du bois et l'ADIB.

Une belle occasion de mieux connaître la Filière Bois du Val de Morteau qui regroupe plus de 40 entreprises et génère environ 400 emplois.

**Le 31 Octobre** la Ville de Morteau a accueilli avec l'ADIB les professionnels de

la filière venus de toute la Franche-Comté à l'occasion du lancement officiel du programme de promotion «Sapin du Jura».

**Ces actions seront suivies d'autres car la filière bois est un atout local majeur à soutenir et à valoriser :** édition d'un guide de la filière en 2014 et nouvelles manifestations dans le cadre des journées nationales du Bois et de la Forêt en 2015.

## Vœux au Monde économique

**Le Lundi 27 janvier 2014**, la Communauté de Communes du Val de Morteau et la Ville de Morteau ont présenté leurs vœux aux acteurs de l'économie venus en grand nombre.

Les interventions des entreprises qui se sont illustrées en 2013 ont été très appréciées :

- Création d'un commerce original de Centre Ville: **Thomas Laresche**, chocolatier pâtissier
- Concours national de chronométrie du Lycée Edgar Faure avec la **Société Française de Chronométrie** et **Émile Pequignet**
- Opération promotionnelle de l'Horlogerie Française en Chine par la **Chambre Française de l'Horlogerie** et les **Musées de Morteau et Villers-le-Lac**
- Dynamisme de la Filière Bois dans le Val de Morteau (**Bureau d'Études Perrin & Associés** spécialistes de l'ingénierie du Bois depuis 1989)
- Une entreprise locale récompensée pour son innovation en matière sociale: **ISA France SAS** de Villers-le-Lac.



## Carte de fidélité Val commerces

Depuis sa création en 2008, la Communauté de Communes du Val de Morteau a été associée à la mise en place et à la promotion de la carte de fidélité «Val Commerces» aux côtés de l'UCAVM (Union Commerciale et Artisanale du Val de Morteau) porteuse de ce projet.

**Rappelons que la carte Val Commerces est l'outil idéal pour fidéliser le client sur le Val de Morteau.** C'est un outil collectif, une image de marque commune, la carte de visite du commerce du Val en quelque sorte... et elle est de ce fait très importante pour la communication et la notoriété de ce territoire.

Elle permet de dynamiser le commerce de proximité, d'animer par des opérations commerciales appropriées, de connaître et de constituer une base de données clients, de recueillir des informations chiffrées précises et des données statistiques (panier moyen par client par exemple). La carte Val Commerces permet à l'utilisateur de «cagnotter» et d'utiliser son crédit dans **une cinquantaine de commerces** dans tout le Val de Morteau.

On le sait la bonne santé de la carte passe par une démarche volontaire : des commerçants qui la demandent et la diffusent, des clients qui la pratiquent et la demandent... elle peut alors générer des recettes intéressantes pour porter notamment des actions de communication fortes.

Les actions collectives conduites par l'UCAVM et la Communauté de Communes (par le biais du programme d'actions FISAC notamment) vont dans ce sens : continuer à sensibiliser les commerçants, communiquer auprès du consommateur et veiller à faire évoluer cet outil pour qu'il réponde toujours et encore aux nouvelles attentes des clients du Val.

### **La carte en chiffres en 2013 :**

- Commerces adhérents : 52
- Nombre d'achats effectués : 47 478
- Panier moyen par achat : 59 €
- Panier moyen annuel par client : 597 €



## Pôle économique

Le pôle économique a effectué depuis 2009 **un important travail d'enquêtes** sur le terrain auprès des entreprises industrielles et artisanales du Val de Morneau.

Ces enquêtes en face-à-face sont conduites aujourd'hui par Jean Etienne Saliège auprès des artisans, et par Frédérique Brischoux auprès des entreprises industrielles dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre de Commerce du Doubs.

**Ce sont ainsi 71 entreprises artisanales (du bâtiment principalement) qui sont visitées** (23 à Morneau, 9 à Villers-le-Lac, 12 aux Fins, 5 à Montlebon, 9 à Grand'Combe Châteleu, 9 au Bélieu et 4 aux Combes).

**Pour les industries, 61 entreprises sont suivies** (29 à Morneau, 11 à Villers-le-Lac, 11 aux Fins, 4 à Montlebon, 5 à Grand'Combe Châteleu, 1 aux Gras et 3 aux Combes).

**En ce qui concerne les points d'analyse de l'actualité économique de l'industrie du Val de Morneau (fin 2013-début 2014), on retiendra :**

- **l'Agroalimentaire** reste une valeur sûre,

c'est un secteur qui poursuit sa croissance structurelle et qui mise sur l'innovation produits,

- **La filière bois**, 1<sup>ère</sup> transformation : l'année 2013 a été correcte mais 2014 s'annonce plus compliquée pour les professionnels du sciage avec une érosion des marges commerciales notamment. Pour la seconde transformation, 2014 devrait être comparable à 2013,

- **La mécanique, l'horlogerie et les micro-techniques** : des indicateurs plutôt encourageants pour les premiers mois de 2014 mais cependant on note une baisse d'activité dans le polissage.

**Pour les entreprises artisanales du bâtiment :**

Il est intéressant de rappeler la tenue de trois réunions thématiques : le marché suisse, les marchés publics et les bâtiments à basse consommation. Au vu de la fréquentation et des appréciations des participants, il apparaît que ces rencontres entre professionnels sont une expérience à poursuivre.

Zone d'activités du Bas de la Chaux





Ce travail de terrain est complété par les actions de suivi, d'accompagnement et de dynamisation conduites et initiées par la Chargée de Mission Développement Economique de la CCVM:

- **Accueil des porteurs de projets soit environ une quarantaine de Juin 2013 à Mai 2014,**
- **Veille par rapport aux locaux vacants, industriels et commerciaux du Val de Morteau,**
- **Visites spontanées ou rendez vous individuels avec les commerçants et artisans et nombreuses rencontres collectives** grâce à des opérations telles que: *Petit déjeuner de l'économie, Mes Commerces Morteau Centre J'aime, Original By Morteau, publicité commune dans les pages du PPA, Opération «Gagnez une journée de rêve», suivi des animations commerciales et travail avec les 4 Unions de Commerçants et d'Artisans du Val (UCAF Les Fins, UCAV Villers-le-Lac, PAYUS Grand'Combe Châteleu et MVV Morteau) dans le cadre de l'UCAVM qui gère la Carte de Fidélité Val Commerces*
- **Réflexion et proposition d'actions à mener autour de la question du maintien et du développement du commerce de proximité.**



## FISAC

**Le FISAC, Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, est de nouveau d'actualité sur le Val de Morteau.**

La Communauté de Communes du Val de Morteau est engagée depuis 2007 dans un programme d'intervention dans le cadre d'une convention financière avec l'Etat et les partenaires publics et privés de cette opération.

Actuellement la troisième et dernière tranche est en cours. Elle a été «relancée» récemment suite à une décision ministérielle en date du 20 Février 2014 qui attribue finalement une subvention au titre du FISAC Tranche 3 à la Communauté de Communes.

Cette décision tant attendue permettra d'engager de nouveaux projets de rénovation de commerces et de conduire les actions collectives de communication et d'animation prévues dans cette Tranche 3.

Il est bon de rappeler les différents **objectifs fixés pour ce programme d'actions** :

- Maintenir la dynamique des deux précédentes tranches
- Renforcer l'attractivité de l'offre commerciale
- Promouvoir le savoir-faire des entreprises locales et empêcher l'évasion de la population vers les pôles commerciaux du département
- Valoriser les forces du commerce de proximité
- Augmenter la notoriété du territoire et sa réputation
- Maintenir et développer l'offre commerciale
- Résorber les friches commerciales
- Faciliter l'accès aux commerces

Ce fonds a permis jusque-là la mise en place d'une dynamique économique réelle qui va ainsi pouvoir se poursuivre.

Ainsi le 23/05/2014, les dossiers individuels suivants ont été validés lors du Comité de Pilotage qui est seul habilité à prendre les décisions d'attribution de subventions: Le restaurant Au Cœur des Faims et le Celtic Café (Les Fins), La pâtisserie Caretti, la librairie «Les 3 Souhails» et la bijouterie À votre Image (Morteau), la fleuriste Brindille, l'Institut de Beauté Un Temps Pour Soi et l'atelier d'agencement Bourgeois (Villers-le-Lac), l'électricien Zotti (Les Combes) et enfin la boulangerie Battistolo (Montlebon). Ces entreprises seront ainsi soutenues financièrement dans leurs projets de rénovation et de modernisation.



1



5



2



6



3



7



4

- 1 Agencement Bourgeois
- 2 Battistolo
- 3 Caretti
- 4 À votre image
- 5 Les 3 souhaits
- 6 Brindille / Un Temps Pour Soi
- 7 Au cœur des Faims

## Salon du Val

Le 18<sup>e</sup> Salon du Val organisé par l'Union des Commerçants et des Artisans des Fins (UCAF) s'est tenu les 4, 5 et 6 Avril aux Fins (Salle Polyvalente) sous le signe des Produits du Terroir.

**C'est le salon printanier de l'artisanat et du commerce du Val de Morteau.**

Dans une ambiance conviviale, sans esprit de concurrence, c'est un salon traditionnel animé par des valeurs simples, populaires selon l'esprit du Haut-Doubs.

Une cinquantaine d'artisans et de commerçants locaux ont répondu présents. Les organisateurs ont veillé à maintenir la diversité qui prévalait jusque-là afin que le salon conserve son attractivité et ce fut le cas encore cette année.

Les animations ont été remarquées et remarquables : saut à l'élastique et frissons garantis (55 m de haut!), clowns, Jean Pierre Descombes, présentateur vedette des années quatre-vingt et son jeu «La télécompil» et les nombreux orchestres pour danser.

**Au bilan, une fréquentation de presque 5 000 visiteurs !**



## French Time in Paris à Hong-Kong

**L'horlogerie française s'est exposée à Hong Kong du 19 mai au 2 juin 2014 au «French May».**

L'exposition «French Times in Paris» a permis au public chinois de mieux connaître l'horlogerie française notamment par la présentation de pièces qui ont mis à l'honneur nos musées franc-comtois et tout particulièrement ceux de Villers-le-Lac et de Morteau.

**Grégory Maugain**, responsable du Musée de l'Horlogerie de Morteau, formé par notre très regretté **Constant Vaufrey**, a animé un atelier durant toute la durée de l'exposition.

Lors de la cérémonie d'ouverture, **Pascal Bôle**, Président de la CFHM (Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques) s'est exprimé en ces termes : *«French Times in Paris permettra aux visiteurs de découvrir que la France est le véritable berceau de l'industrie horlogère mondiale. Toujours à la recherche du temps le plus précis et de collections de mode ou de luxe, cette aventure commencée à la fin du Moyen-Âge se poursuit aujourd'hui, spécifiquement en Franche-Comté, ma région, dans l'Est de la France, à proximité de la frontière suisse».*



## 2<sup>e</sup> tranche du Bas de la Chaux

Engagés à l'automne 2013, les travaux de viabilisation de la deuxième tranche de la zone d'activités du Bas de la Chaux progressent rapidement, pour une livraison prévue dans le courant de l'été.

Sur les 12 parcelles réalisées, 7 ont déjà fait l'objet d'une réservation ferme, pour le développement d'activités locales ou l'offre de nouveaux services aux entreprises.

Implantée au sein d'un espace naturel de qualité, cette zone se doit de respecter certaines contraintes environnementales, tant pendant la phase de travaux que dans le choix des activités qui s'y implanteront. Quatre critères feront ainsi l'objet d'une attention plus particulière :

- **l'insertion paysagère du site**, qui constitue la porte d'entrée dans le Val de Morneau. Les futurs bâtiments devront respecter une charte architecturale, et la continuité écologique ainsi que les biotopes devront être protégés.

- **la gestion intégrée des déchets**, tant pour les déchets verts de la zone (plantations à faible volume, plateforme de compostage à proximité) que pour les déchets générés par les activités qui seront installées

- **l'utilisation raisonnée de l'eau**, la récupération ou l'infiltration sur place des eaux pluviales, le traitement à la source des eaux usées

- **la gestion des énergies**, avec une recherche systématique de réduction des consommations électriques (éclairage naturel, ventilation manuelle, éclairage public

raisonnable) et une prédilection pour les énergies renouvelables lorsque cela est possible.

**La signalétique d'ensemble** vient d'être implantée, regroupant la première tranche de la zone d'activités, aujourd'hui totalement commercialisée, ainsi que les services de la pépinière d'entreprises.

Une livraison  
prévue dans  
le courant de l'été





## ZA Le Bas de la Chaux au Béliu - Projet d'extension

La réception des travaux de la seconde tranche de la zone d'activités du Bas de la Chaux a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet dernier.





# assainissement

## La station d'épuration à Grand'Combe Châteleu prend forme

**L**a Communauté de Communes du Val de Morteau vous informait dans un précédent bulletin du projet de construction d'une nouvelle unité de dépollution des eaux usées sur la commune de Grand'Combe Châteleu. Cette station d'épuration, d'une capacité de 9000 Equivalents-Habitants, traitera les eaux usées de Grand'Combe Châteleu, des Gras, de Montlebon et les quartiers Ouest de la ville de Morteau. Le projet a été attribué en décembre 2011 au groupement Degrémont France Assainissement, HYDREA et le cabinet Sylvestre pour un montant global de 3715400€ HT. Le groupe Degrémont France Assainissement garantit que les normes de rejet seront maintenues en toutes situations grâce à la maîtrise des volumes d'eaux usées entrants et des volumes d'eaux traitées sortants.

*Le coût de l'opération (études, travaux, divers) est de 4000000€, dont 2314605€ à la charge de la Communauté de Communes du Val de Morteau. La Communauté de Communes du Val de Morteau percevra pour cette opération des subventions du Conseil général du Doubs et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse d'un montant total de 1685395€.*

Les travaux ont commencé en avril 2013 et se poursuivent aujourd'hui. La mise en eau et la phase de réglage débuteront à la fin de l'automne pour une mise en service définitive en janvier 2015.

Aujourd'hui, il reste à régler la question du rejet des eaux traitées. Deux solutions sont actuellement en cours d'étude et tiennent compte du milieu environnant de la future station d'épuration. En effet, celle-ci est située en zone humide à proximité immédiate d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Les services de l'Etat (Police de l'Eau, ONEMA) ont été sollicités pour accompagner le Service Assainissement dans cette démarche et trouver une solution technique qui soit respectueuse de l'environnement.

Actuellement, les rejets de la station d'épuration sont réalisés dans le ruisseau du Théverot : l'impact du volume d'eau restituée serait trop important et bouleverserait l'équilibre déjà fragile de ce cours d'eau. La Communauté de Communes a également entendu l'inquiétude des sociétés de pêche du val de Morteau sur la protection et la valorisation des cours d'eau et est tout à fait consciente qu'il n'est

pas envisageable de rejeter les eaux traitées dans le *Théverot*. Des études d'impact au titre de la Loi sur l'eau et une étude de la zone humide ont été réalisées par le cabinet Pöyry en 2011 et 2012. Ces études ont confirmé l'impossibilité de rejeter dans le ruisseau. La solution retenue pour le rejet des eaux traitées serait la création d'une «zone de rejet intermédiaire» ou «zone tampon». Ce type d'aménagement est demandé par le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue lors des projets de construction d'une station d'épuration.

Il s'agit d'espaces naturels aménagés dont l'objectif est de réduire l'impact des eaux usées traitées par les stations d'épuration sur les cours d'eau, voire éviter le rejet tout simplement. Le principe est de disperser une fraction du rejet dans le sol par infiltration, l'air (évaporation, évapotranspiration) ou par les plantes (assimilation biologique). Ces zones présentent souvent un aspect paysager intéressant et peuvent également constituer des milieux de type zones humides propices au développement de la biodiversité. Le terrain à étudier pour l'implantation d'une telle zone est situé derrière la station d'épuration actuelle jusqu'au Doubs. Une étude complémentaire a donc été commandée à la société IRH pour étudier les possibilités d'aménagement de cette zone tampon. Il est indispensable de connaître et d'évaluer la zone concernée afin de concilier les enjeux écologiques, les activités et les usages pour choisir le type d'aménagement le mieux adapté aux différents contextes et répondre aux différentes problématiques.

Deux solutions ont été étudiées: la création d'une noue végétalisée et l'utilisation de la zone humide en place pour épandre et disperser les eaux traitées. La deuxième solution a été écartée car la dispersion des eaux traitées demande une surface utile de 68000m<sup>2</sup> et gèlerait toute activité et tout usage de la zone.

Après concertation avec la Police de l'eau, l'ONEMA, le Conseil général et l'Agence de l'Eau, le rejet de la station se fera par le biais d'une noue méandrée de faible profondeur pour rejoindre le Doubs. Le coût prévisionnel est de 50000€ HT, coût qui vient s'ajouter à l'opération.



## Les lingettes : quelques règles simples

---

La Communauté de Communes du Val de Morteau, comme beaucoup de collectivités en France, est victime du succès commercial des lingettes à usage unique. Elles sont utilisées pour tous les usages de la vie quotidienne : nettoyage de la maison du sol au plafond, hygiène corporelle et cosmétique... Les fabricants promeuvent des lingettes «biodégradables» et sans risque pour la santé. Cette publicité est mensongère car elle cause bien des soucis de santé publique ou d'atteinte à l'environnement. En effet, les lingettes ne se dégradent absolument pas. Elles s'agglomèrent et provoquent des obstructions des réseaux d'assainissement sans compter les casses sur nos équipements. Il arrive que ces lingettes et bien d'autres déchets solides finissent leur course dans le Doubs et notamment lors d'épisodes pluvieux.

C'est pourquoi, nous rappelons aux utilisateurs de lingettes quelques règles de bonne conduite et qui ne demandent qu'un peu d'attention. Pour commencer, il faut bannir du vocabulaire l'expression «tout à l'égout» et penser au contraire que tout ce qu'on y jette (lingettes, serviettes périodiques, cotons-tiges, blocs WC, restes de repas...) arrivera à la station d'épuration. Ensuite, il est bon de supprimer les mauvaises habitudes données aux jeunes enfants lors de l'apprentissage de la propreté en mettant entre leurs mains des lingettes imprégnées qu'ils assimilent à du

papier toilette, lingettes qui se retrouvent inévitablement dans la cuvette des WC.

Chaque année, la collectivité intervient chez des particuliers pour déboucher les canalisations suite à un usage «intensif» de lingettes. Les eaux usées sont de plus en plus chargées de débris et le volume de refus de dégrillage ne cesse d'augmenter : 19 000 litres en 2011 et 25 000 litres en 2013.

Alors, ne jetez plus vos lingettes dans les toilettes, mais avec vos ordures ménagères ainsi vous contribuerez au bon fonctionnement du service public d'assainissement et à la préservation de l'environnement.

Lingettes récupérées à la station d'épuration de Morteau





# Collecte et traitement des déchets

## La redevance incitative

**L**a facturation incitative de la collecte et du traitement des déchets ménagers est entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Les 7500 foyers de la Communauté de Communes ont reçu leur première facture il y a quelques jours. Le montant correspond à la moitié du forfait et de l'abonnement. Les éventuelles levées supplémentaires seront facturées en 2015, avec le solde du forfait 2014. Les services restent à votre disposition pour vous apporter les informations nécessaires à

la compréhension de votre facture, comme ils l'ont été pour répondre aux demandes de changement de bacs. De janvier à mai ce ne sont pas moins de 613 changements de volume pour les bacs verts qui ont été sollicités.

Le tableau ci-dessous présente les coûts de traitement des différents types de déchets ainsi que les volumes collectés et montre à nouveau tout l'intérêt d'un tri rigoureux.

	QUANTITÉS COLLECTÉES EN 2013	COÛT DE TRAITEMENT 2014
ENCOMBRANTS mis en centres d'enfouissement	1 122 T	137 €/tonne
GRAVATS	904 T	10 €/tonne
DÉCHETS DANGEREUX SPÉCIAUX	27 T	1 000 €/tonne
BOIS	2 313 T	28 €/tonne
DÉCHETS VERTS	979 T	35 €/tonne
INCINÉRABLES	4 180 T	94 €/tonne
RECYCLABLES	1 409 T	61 €/tonne

## Travaux de la déchèterie

Cette année 2014 est marquée par de nombreux travaux d'amélioration et de mise aux normes du site de la déchèterie des Fins.

Le syndicat mixte qui gère le traitement et la valorisation des déchets (PREVAL) a engagé depuis le début de l'année des travaux de réhabilitation du quai de transfert des ordures ménagères.

**Ces travaux ont pour objectifs :** la rénovation du bâtiment abritant le quai de transfert des ordures ménagères, la rénovation des locaux du personnel, la remise à neuf de la clôture ainsi que la fermeture définitive du quai au public, aux collectivités, aux entreprises. En effet pour des questions d'organisation et de sécurité, seules les bennes à ordures ménagères du prestataire assurant la collecte des ordures ménagères auront accès à l'intérieur du bâtiment abritant le quai de transfert.

Parallèlement à ces travaux, la Communauté de Communes du Val de Morneau a engagé des travaux de mise en place d'une barrière de contrôle d'accès à l'entrée du site. L'objectif de ce contrôle vise à interdire l'accès aux personnes qui ne financent pas le service c'est-à-dire aux personnes extérieures à la Communauté de Communes du val de Morneau. Les usagers des collectivités qui conventionnent avec la CCVM pourront également accéder à la déchèterie, c'est le cas des usagers de la Communauté de Communes du Plateau du Russey.

L'accès à la déchèterie ne sera pas limité en nombre de passages. Des badges nominatifs vous seront prochainement distribués par courrier.

Enfin, des travaux sur les quais extérieurs de la déchèterie seront engagés dans l'été afin de rénover et de sécuriser les installations du site notamment l'accès aux bennes à déchets.





## Compostage et lutte contre le gaspillage alimentaire au collège Sainte Jeanne d'Arc

Préval Haut-Doubs, Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des déchets du Haut-Doubs, a organisé, sur l'année scolaire 2013/2014, un **programme d'éducation à l'environnement** en partenariat avec le Conseil Général du Doubs, l'ADEME et le CPIE du Haut-Doubs

Ce programme s'inscrit dans le contexte du Plan National pour l'Alimentation lancé par l'État en 2010 et se déploie lors de l'année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire qu'est l'année 2014. Préval Haut-Doubs a voulu intervenir auprès des restaurations collectives des établissements scolaires, gros producteurs de biodéchets, puisque ce sont, en moyenne, 30 à 40% des repas qui sont jetés avec les ordures ménagères soit environ 180g par repas et par personne.

Le collège Sainte Jeanne d'Arc a répondu à l'appel à candidature lancé par Préval Haut-Doubs, et fait partie des six établissements scolaires retenus sur le Haut-Doubs pour l'année 2013/2014 et s'est engagé dans un programme de **réflexion contre le gaspillage**

**alimentaire** et pour la **valorisation des biodéchets de cantine par le compostage**.

Ainsi, les élèves d'une classe de 6<sup>e</sup>, ambassadeurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire, ont réfléchi à la thématique du gaspillage durant quatre séances accompagnés par une animatrice du CPIE du Haut-Doubs. Les élèves se sont interrogés sur leurs habitudes alimentaires et ont découvert le travail de préparation des repas en immersion dans les cuisines.

Les élèves ont également participé à la pesée des déchets compostables de la cantine durant trois semaines afin d'évaluer le gisement. Ainsi, dans cet établissement qui sert 360 repas par jour, environ 2,3 tonnes de biodéchets pourront être compostés par an. Une placette de compostage comprenant quatre composteurs et agrémentée par des panneaux pédagogiques sera installée dans la cour de l'établissement à la rentrée 2014/2015; un bon moyen d'assurer la valorisation des déchets tout en sensibilisant les élèves sur cette thématique.

---

## Le compostage en pied d'immeuble

Pour les personnes résidant en habitat collectif, il est possible d'installer des composteurs en pied d'immeuble à la demande du bailleur ou du syndic afin de réduire le volume d'ordures ménagères et de produire sur place du compost.

Les premiers composteurs en pied d'immeuble de la Communauté de Communes ont été installés dans une copropriété à Morteau. Au sein de cette résidence de 32 appartements, deux personnes sont les référents et veillent au bon fonctionnement de ce dispositif.

Lors de l'inauguration, 15 foyers se sont vus remettre un bioseau leur permettant d'apporter leurs déchets aux composteurs.

Si vous aussi, vous souhaitez mettre en place des composteurs en pied d'immeuble, vous pouvez contacter Pauline Prêtre, conseillère du tri et de la prévention des déchets au 06 35 15 08 49 ou par mail : [info.morteau.russey@preval.fr](mailto:info.morteau.russey@preval.fr)





## Le marché du réemploi et le défilé de tenues éco-pensées

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention et pour sensibiliser à la récupération et au réemploi des textiles et des matières, Préval Haut-Doubs, organise en partenariat avec les acteurs locaux du réemploi, un concours de tenues éco-pensées.

Ce concours, ouvert au grand public, est fondé sur la création de tenues à base de matériaux issus de la récupération. Des objets, tissus, matières qui étaient destinés à devenir des déchets peuvent être mis en valeur et trouver une seconde vie.

Ce sont donc 30 tenues, confectionnées par des personnes ou des associations du territoire de Préval, qui seront présentées lors du défilé de tenues éco-pensées le samedi 27 septembre 2014 à la salle des fêtes de Villers-le-Lac.

Parallèlement à ce défilé, un marché du réemploi avec divers acteurs locaux se tiendra au même lieu.

**Nous vous attendons nombreux à cette journée.**

## Nouveau contrat de collecte des ordures ménagères et des matériaux recyclables

Le marché de collecte des ordures ménagères et des matériaux recyclables assuré à l'heure actuelle par la société COVED arrivera à son terme fin août.

Afin de renouveler le contrat, un appel d'offre est en cours. La nouvelle prestation

devra débuter dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Le renouvellement du contrat ne modifiera pas les dates de levées des bacs verts et jaunes puisque le cahier des charges stipule que les jours de collecte devront être maintenus à l'identique.

## Présentation de Préval

### **PREVAL Haut-Doubs est le Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des déchets du Haut-Doubs.**

Créé en 1985 sous le nom de SMETOM du Haut-Doubs, Préval Haut-Doubs regroupe 11 EPCI (Etablissements de Coopération Intercommunale) dont la Communauté de Communes du Val de Morteau, ce qui correspond à 205 communes et 120 000 habitants soit 20 % de la population du Doubs.

#### **Les compétences de Préval sont :**

##### **> La prévention et la communication**

Un service communication et prévention impulse les démarches de tri et de réduction des déchets sur le territoire.

Préval déploie depuis 2010 un Programme Local de Prévention (exemple : mise en place de projet de compostage et de lombricompostage, spectacles et animations de sensibilisation, mise à disposition de gobelets réutilisables pour des événements publics...)

##### **> Le tri des recyclables**

Les Communautés de Communes gèrent la collecte des bacs jaunes. Préval a pour compétence le transfert, le tri et la valorisation des déchets recyclables.

##### **> La valorisation des déchets issus des déchèteries**

##### **> La valorisation énergétique des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)**

Les OMr du Haut-Doubs sont valorisées sous forme énergétique (réseau de chaleur et déshydratation de fourrage) à l'unité de valorisation énergétique de Pontarlier (anciennement appelée usine d'incinération).

#### **Un des projets de Préval : la construction de l'unité de broyage et de tri**

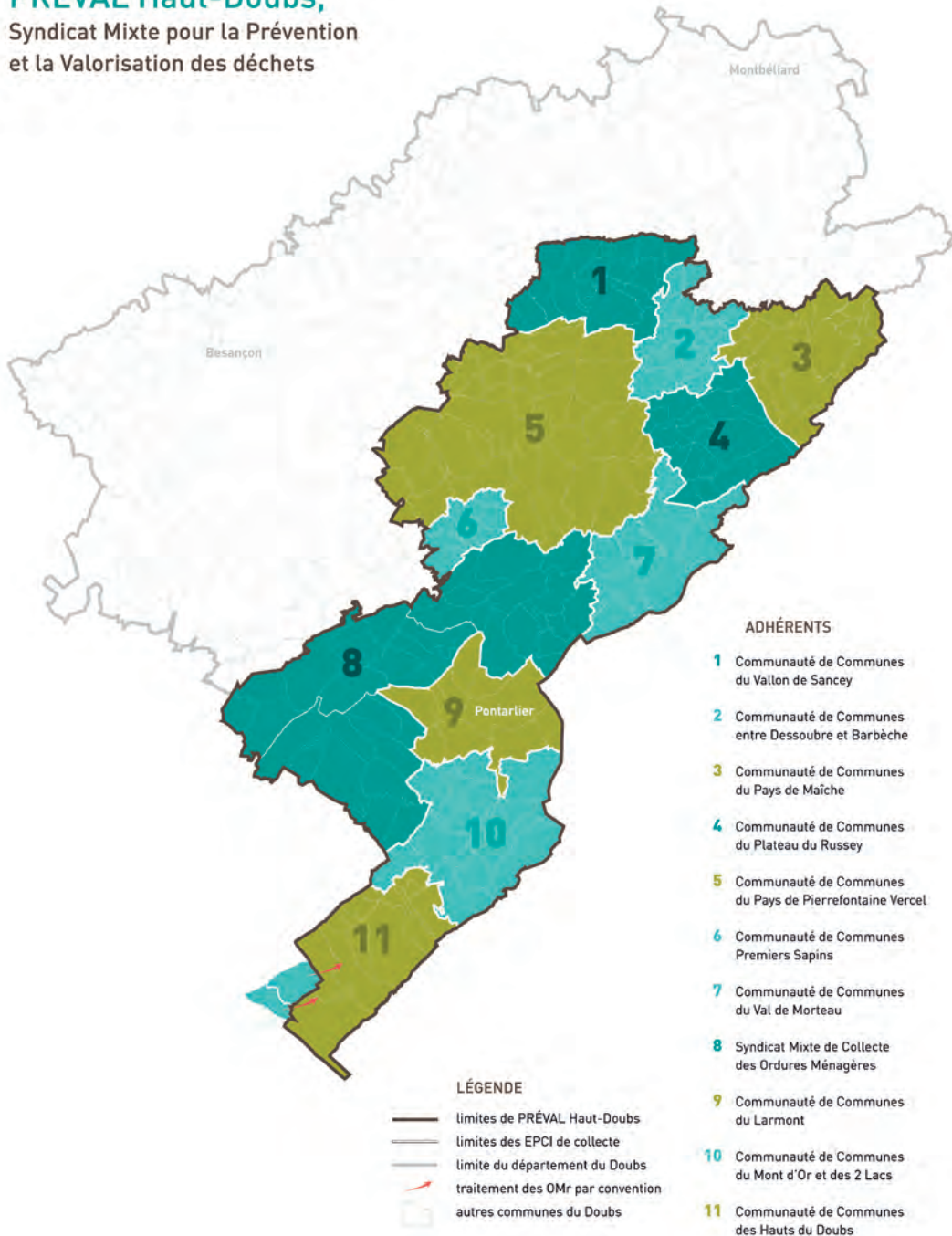
Une unité de broyage et de tri est actuellement en cours de construction sur le site de Préval à Pontarlier. Cette unité est composée de deux parties : un centre de tri et un centre de broyage.

**> Le centre de tri :** Actuellement, les déchets recyclables de la collecte des bacs jaunes sont acheminés vers différents centres de tri de la région. Cette construction permettra donc d'assurer localement le tri des 7300 tonnes de déchets recyclables collectées chaque année ainsi que celui des cartons issus des déchèteries.

**> Le centre de broyage :** Ce centre accueillera les encombrants collectés en déchèterie. Ces gros objets seront broyés pour pouvoir être incinérés à l'unité de valorisation énergétique à Pontarlier. Cette installation permettra de valoriser 100% des déchets.

L'unité de broyage et de tri sera en fonctionnement en début d'année 2015.

**PRÉVAL Haut-Doubs,**  
Syndicat Mixte pour la Prévention  
et la Valorisation des déchets



Future unité de broyage et de tri

# caserne des pompiers

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours vient de nous transmettre le calendrier des opérations relatives à la construction de la nouvelle caserne, rue du Bief, que vous trouverez ci-dessous. Madame le Maire de Morteau, Monsieur le Maire des Fins et Monsieur le Président de la Communauté de Communes participeront aux travaux du jury.

## Planning prévisionnel de la construction du Centre de Secours de Morteau

	DATES
PROGRAMME	Mai 2013
MAITRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ	Janvier 2014
JURY DE CONCOURS MOE - CANDIDATURE	10 juillet 2014
JURY DE CONCOURS MOE - CANDIDATURE	Dernière semaine de novembre 2014
MAITRE D'ŒUVRE ET BUREAU D'ÉTUDES	Janvier 2015
AVANT PROJET SOMMAIRE	Mars 2015
DÉPÔT PERMIS DE CONSTRUIRE	Avril 2015
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	Juillet 2015
DÉBUT DES TRAVAUX	Octobre 2015
OCCUPATION DES LOCAUX	Mai 2017

# soutien aux activités scolaires second degré

## **P**articipation au financement de projets culturels dans les collèges et au Lycée

Le précédent bulletin de la CCVM évoquait le soutien apporté à certaines manifestations culturelles ou sportives dans les établissements d'enseignement du second degré.

La commission, réunie en fin d'année, a étudié de nombreux projets, ce qui montre la dynamique des enseignants soucieux d'ouvrir l'esprit de leurs jeunes élèves.

Pour le **Lycée Edgar Faure**, 11850€ ont permis de participer au financement de diverses activités :

- un voyage en Ecosse
- un voyage à Florence
- un échange linguistique Morteau - Mulhacker
- deux sorties au théâtre à Besançon (Les dialogues de Platon et une pièce en langue anglaise)
- une journée saut à ski à Chaux Neuve.

**Le collège Jeanne d'Arc** (subvention allouée, 3500€) a retenu :

- un voyage en Espagne
- un séjour de rentrée à la Roche du Trésor

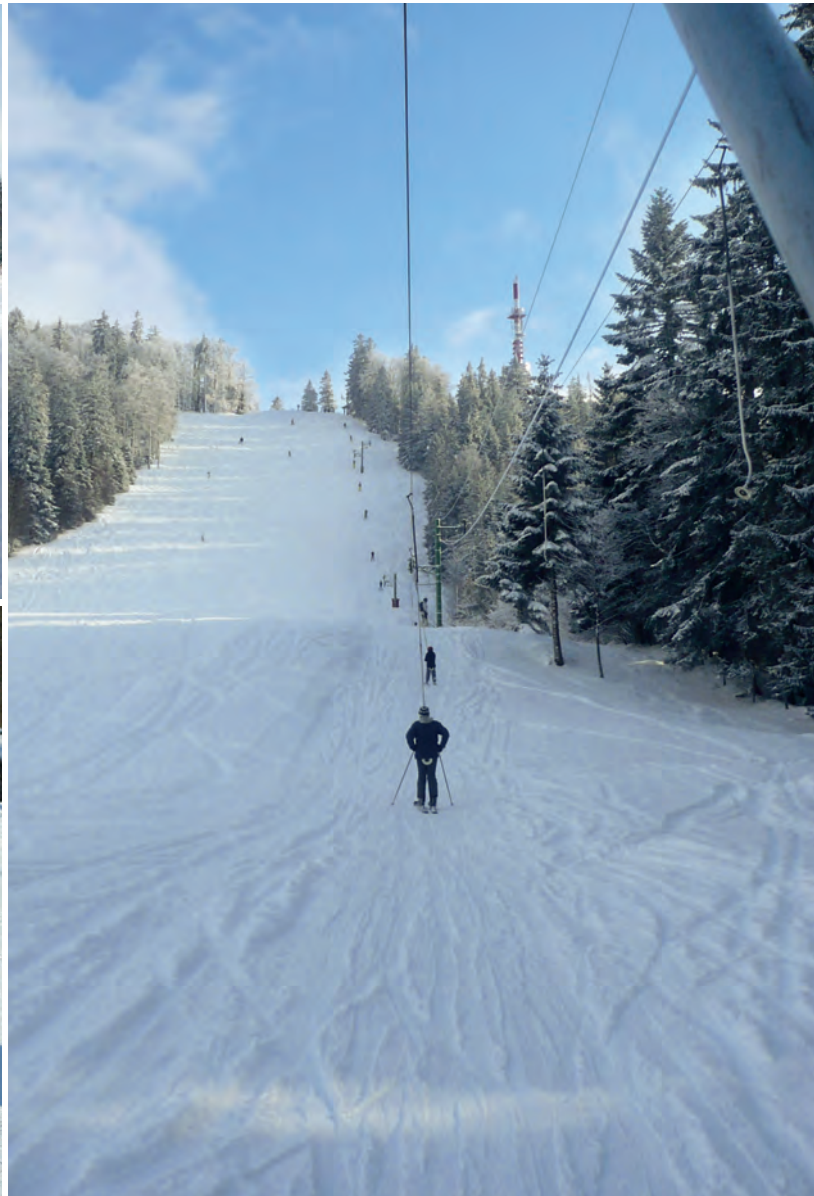
Pour **le collège Jean-Claude Bouquet** (site de Morteau - subvention allouée: 6 720€)

- un séjour culturel et linguistique en Angleterre
- une sortie à Freiburg Am Breisgau
- une visite de l'usine Peugeot à Sochaux
- un voyage linguistique à Barcelone
- un séjour à Paris avec la classe radio

**Le collège Jean-Claude Bouquet** (site de Villers-le-Lac - subvention allouée: 1870€) a retenu les actions suivantes :

- la finale du Défi-Lecture
- une visite du Musée de la Résistance à Besançon
- un voyage d'études en Bourgogne
- un séjour à Bâle

**Le montant de la subvention attribuée à chaque établissement est proportionnel au nombre d'élèves (10€/élève)**



# tourisme

---

## Bilan de la saison hivernale

### Ski de descente

Un chiffre d'affaires de 94 081€ en baisse de 40,30% par rapport à l'année dernière avec 51 jours d'ouverture au lieu de 94 en 2012-2013.

La neige est tombée tôt puisqu'on a pu ouvrir le 1<sup>er</sup> décembre, malheureusement une période de redoux est arrivée juste avant les vacances de Noël et nous n'avons pas pu travailler jusqu'au 28 décembre, puis la station a été de nouveau fermée du 4 au 25 janvier.

77% du chiffre d'affaires se fait sur la vente des forfaits journée et demi-journée, la part des forfaits saison représente 20%, les 3% restant correspondent à la vente des forfaits 7 jours.

---

**X Speed Ski Tour**, cette manifestation a été organisée les 15 et 16 février pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, belle réussite malgré une météo incertaine avec la participation de trois champions du monde de vitesse dans leur catégorie, monoski, snow board, et télé-mark. Des membres de l'équipe nationale Suisse de kilomètre lancé étaient également présents.

---

### Ski de fond

50161€ de chiffre d'affaires pour la saison 2013-2014, c'est une augmentation de 19,87% par rapport à la saison dernière.

Les séances représentent 72% des ventes et les forfaits saison 21%, les 7% restants correspondent aux forfaits 7 jours.

La neige s'est maintenue à 1000 m, elle est toujours tombée au bon moment et il y en a toujours eu assez pour pouvoir ouvrir les pistes.

Tous les domaines du Jura constatent cet état de fait, mais nous sommes le seul site à avoir autant augmenté notre CA, sans avoir augmenté nos tarifs au-delà des augmentations normales.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette progression :

**1 - Un meilleur damage**

**2 - Une présence permanente** sur le site des contrôleurs et des vendeurs

**3 - Un enneigement juste mais suffisant**

**4 - Des animations** dans la saison, initiation au biathlon, atelier fartage etc...

**5 - Notre domaine nordique commence à être connu**, (publicité, compétitions régionales organisées sur place)

**Le point d'orgue de la saison: la GTJ 200, au départ du Meix-Musy qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars.**

Cette première édition de la GTJ a vu 40 équipes concourir sur les 185 km de la grande traversée du Jura avec un prologue de 15 km au Meix-Musy le vendredi après-midi sous une météo effroyable, pluie neige brouillard... Mais à 4 heures le lendemain, tout le monde était prêt et le public présent malgré l'heure matinale. La course a été couverte pour les meilleurs en 9h30 (la dernière équipe est arrivée au bout de 14h20)

Une belle aventure humaine à laquelle la Communauté de Communes du Val de Morteau a participé en mettant à disposition le bâtiment d'accueil, les personnels et le matériel, dameur scooter.

En 2015, la plus longue course de ski de fond au monde aura de nouveau lieu, avec cette fois-ci, l'arrivée au Meix-Musy.

*Un grand merci à Patrick Bobard qui est à l'origine de ce pari un peu fou.*





---

## Le contrat de station

Le contrat de station est un outil qui doit permettre de conforter et d'améliorer l'économie touristique. Ce dispositif existe sur la plupart des Massifs montagneux Français et dans la région sur Métabief, Les Rousses, Ornans.

**Différents partenaires** participent à la rédaction de ce contrat, les élus, les acteurs du monde économique en relation avec le tourisme,

hôtels, restaurants, les propriétaires de gîtes, des représentants de la filière agricole et de l'industrie, l'office de tourisme, les institutions régionales et départementales en charge du tourisme, de l'architecture et de la culture. Cette étude est financée en partie par la Région et par l'Etat.

Commencée en juin 2011, cette étude arrive à son terme. Son objet, dans un

premier temps, a été d'établir un diagnostic de l'offre touristique de notre territoire et dans un 2<sup>e</sup> temps, de définir une politique touristique avec des objectifs à long terme.

Plus de 10 réunions du Comité de pilotage et 27 entretiens ont été nécessaires pour élaborer des axes stratégiques de travail et proposer des actions prioritaires à réaliser.

## Le diagnostic

### A - Économie

Le secteur du tourisme représente 3,6% des emplois du territoire. Les instances politiques sont conscientes des enjeux du tourisme et veulent développer ce secteur économique

### B - Synthèse de l'offre touristique

Le territoire, malgré une accessibilité et une mobilité contrastée (liaison ferroviaire et aéroportuaire, route des micro-techniques, mobilité douce GR5, GTJ) présente un patrimoine naturel et architectural de grande qualité, une offre d'hébergement à conforter et une offre de restauration suffisante, variée voire insolite (bateaux). Les activités sportives, patrimoniales et artisanales sont riches et l'offre culturelle est dynamique. Nous avons des savoir-faire variés, horlogerie, ferronnerie, ébénisterie...et une gastronomie variée et haut-de-gamme.

### C - Synthèse de la demande

Le visiteur vient en groupe ou en famille des régions limitrophes, de la Suisse, de la Belgique et de la Hollande sur des périodes réparties sur toute l'année avec des séjours qui dépassent rarement 4 jours.

Sa venue est principalement motivée par les paysages et la tranquillité.

### D - Synthèse de l'organisation touristique

Avec un office de tourisme communautaire et certaines missions réalisées à l'échelon du Pays horloger, la gouvernance touristique pourrait être optimisée.

### E - Synthèse des potentialités touristiques

Le tourisme est encore un secteur sous-exploité, avec une accessibilité peu aisée. Le site du Saut du Doubs doit être valorisé plus largement, la destination hiver semble encore peu connue. Le patrimoine naturel et architectural doit être valorisé ainsi que les savoir-faire remarquables (horlogerie, gastronomie, artisanat). La vie culturelle et l'animation sont encore perçues comme trop confidentielles l'été. Des marqueurs identitaires existent, il s'agit de les renforcer. Sur le plan de la gouvernance, un travail conséquent est engagé avec le Pays horloger et doit être poursuivi avec un renforcement de la coopération transfrontalière.

Le positionnement du territoire doit être basé sur **l'innovation** pour développer une offre différenciante, **le haut-de-gamme**, pour une offre plus qualitative et identitaire, **le créatif**, en relation avec une offre haut-de-gamme composée de savoir-faire dynamiques, **le transfrontalier**, il s'agira de travailler avec la Suisse sur la valorisation du Doubs, **l'actif** pour développer l'idée que l'hiver est un patrimoine climatique et **le ludique** pour mettre en avant l'humain, la transmission des savoir-faire envers les familles.

Les travaux de la 2<sup>e</sup> partie de l'étude ont permis de dégager différents projets à réaliser en lien avec 4 axes stratégiques sous la forme d'un plan décliné en 15 actions.

## Le plan d'actions

### AXE 1

#### L'aménagement et la valorisation du Doubs (la rivière)

- 1- Aménagement et valorisation paysagère du site du Saut du Doubs: nettoyage des falaises, et entretien des belvédères.
- 2- Création d'un espace d'interprétation sur le paléo-lac dans la maison du site à l'embarcadère du Saut du Doubs.
- 3- Poursuite de l'offre multi-activités sur le Doubs avec aménagement d'un petit port à Chaillexon, bateaux solaires, développement des activités nautiques.
- 4- Poursuite de l'aménagement du parking des Vions, mise en place d'un point d'eau et de sanitaires écologiques.

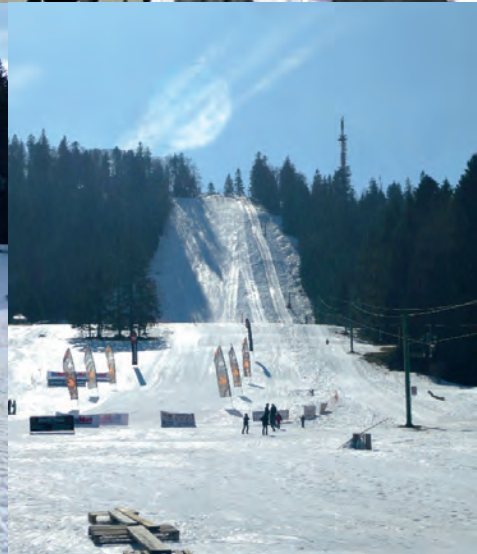


### AXE 2

#### La valorisation des savoir-faire identitaires

- 5- Création d'un lieu dédié à l'horlogerie en regroupant les deux musées existants avec différents espaces, exposition permanente et temporaire, espace pédagogique, laboratoire avec expérimentation en lien avec le Lycée et les acteurs locaux du monde horloger etc...
- 6- Structuration d'un centre d'arts et traditions à Grand'Combe Châteleu, avec exposition des patrimoines d'hier, création d'un pôle documentaire, faire de Grand'Combe une destination dédiée aux arts et aux traditions.
- 7- Valorisation des productions alimentaires du terroir, création d'un groupe de travail avec les restaurateurs et les producteurs du terroir.
- 8- Médiatisation et plan de communication sur les savoir-faire locaux, la gastronomie, le bois etc...





### AXE 3

#### La structuration d'une offre touristique qualitative et innovante

- 9- Développement d'un programme d'animations et d'événementiels autour de marqueurs du territoire: le flambée de la Morteau, la descente d'alpage, Horlo'Troc, X Speed ski tour, La GTJ 200, la journée des ATP... Montée en puissance de la fête du Doubs en y intégrant les éléments identitaires et le positionnement du territoire.
- 10- Structuration de l'offre d'itinérance sur le territoire, en lien avec les aménagements existants et transfrontaliers: Chemin des rencontres, sentiers de la contrebande, réflexion à mener en parallèle sur la ligne «Train des horlogers»
- 11- Accompagnement dans la structuration de l'offre neige, en faire une offre attractive, lisible et différenciante (1 pôle alpin et 1 pôle nordique). Implantation d'un chalet d'accueil à Gardot, et installation d'un espace ludique.
- 12- Développement de l'offre d'hébergement de plein air, requalification et montée en gamme du camping du «Cul de la lune».

### AXE 4

#### L'organisation et la mutualisation des acteurs

- 13- Requalifier l'office de tourisme et modifier son lieu d'implantation, développer un accueil attractif, s'inscrire dans le plan des offices de tourisme de France.
- 14- Mise en place d'un outil de pilotage du contrat de station pour coordonner et suivre les actions sur 5 ans.
- 15- Mise en œuvre d'un plan de communication dédié à l'élaboration du contrat de station et à la mise en œuvre de ses actions.

*Chaque action de ce plan ambitieux fera l'objet d'une étude particulière, tout ne pourra sans doute pas être réalisé dans les 5 ans. Il pourra être reconduit.*

*Ce plan d'actions est une feuille de route pour les prochaines années, il nous donne une vision à long terme et cible les objectifs prioritaires à mettre en œuvre pour donner à ce secteur économique une ambition de développement cohérente et homogène.*

*Chacune des actions devra être engagée individuellement avec les partenaires.*

*La signature de ce contrat devrait intervenir dans les prochains mois en présence des différents partenaires: Monsieur le Préfet, Madame la Présidente de Région, Monsieur le Président du Conseil général.*



## Le Chemin des Rencontres franco-suisse

**Une voie à mobilité douce, destinée à relier La Chaux-de-Fonds à Morteau-Pontarlier, entre villes, villages et campagnes, par-dessus la frontière.**

Le dossier d'étude, confié au Cabinet Verdi par la Communauté des Communes du Val de Morteau, entre dans sa dernière phase de prospection pour une conclusion attendue début du troisième trimestre 2014.

Cette étude revêt un caractère important pour la progression et la réalisation du projet. En effet, celle-ci doit nous fournir un certain nombre de recommandations sur :

- les lieux de passage du futur chemin,
- le foncier,
- les aspects techniques, de revêtements de surface et de structure du chemin,
- l'impact environnemental et son intégration aux milieux naturels,
- l'estimation financière,
- la planification de travaux,
- le franchissement du Doubs à Remonot.

*L'excellent travail tripartite entre le Cabinet Verdi, la Communauté des Communes et l'Association pour le Chemin des Rencontres nous autorise à un certain optimisme quant à la réponse globale apportée par ce projet aux futurs usagers.*



Office de tourisme  
Val de Morteau  
Saut-du-Doubs

## Nouveaux locaux de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme Val de Morteau-Saut du Doubs a la chance de bénéficier d'une mobilisation sans précédent de ses bénévoles et prestataires pour s'engager avec la Communauté de Communes du Val de Morteau dans une démarche innovante et constructive du développement touristique.

Pour s'inscrire dans les enjeux d'un contrat de station et répondre au mieux aux attentes des acteurs du tourisme, l'Office de Tourisme a souhaité se donner un nouvel espace pour répondre à ses missions.

**Plus qu'un déménagement!** Les nouveaux locaux de l'antenne de Morteau (7 place de la Halle) sont destinés à devenir un centre de ressources pour l'ensemble des prestataires

et hébergeurs mais aussi et avant tout un lieu de service pour les 20 000 habitants du Val de Morteau; **20 000 habitants c'est aussi 20 000 accueillants.**

C'est la pertinence d'une offre plus engagée, d'un accueil approprié et cohérent, d'une professionnalisation nécessaire qui vise l'excellence.

Cette nouvelle structure d'accueil donnera la faculté d'inscrire l'Office de Tourisme dans la démarche Qualité Tourisme comme d'autres en Franche-Comté et répondre à ses obligations de requalification.

C'est aussi la volonté d'afficher et de donner une visibilité agréable à la dimension des projets touristiques de notre territoire.



Chloé Bonnefoy, Charline Fadin, Caroline Guy, Kévin Lambert, Pascal Viennet et Laura Jappel (manque Julie Migeon)

### Horaires d'ouverture

#### **Antenne de Morteau**

*Février - Juillet - Août :*

Du lundi au vendredi

9h à 12h - 14h à 18h

Samedi 9h à 12h - 14h à 17h

*Le reste de l'année :*

Lundi 14h à 17h

Du mardi au vendredi

9h à 12h - 14h à 17h

Samedi matin de 9h à 12h

#### **Antenne de Villers-le-Lac**

*Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août :*

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h

Samedi 9h30 - 17h - Dimanche 9h - 12h

#### **Antenne du Saut-du-Doubs**

*Du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre :*

Tous les jours

10h30 à 12h00 - 13h à 17h

Fermé mardi et jeudi après-midi

# accessibilité des bâtiments



**L**a Communauté de Communes est propriétaire de douze bâtiments répartis sur les communes de Le Bélieu, Montlebon et Morteau.

Afin de respecter l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ainsi que la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, la mise en accessibilité des bâtiments sera traitée dès cette année.

Des travaux seront engagés dans les bâtiments du gymnase communautaire, le centre

des finances publiques, le centre médico-social et le cinéma «Le Paris».

Les principales modifications portent sur:

- le traitement des accès pour les rendre accessibles aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite).
- la mise aux normes de certains sanitaires.
- la mise aux normes des escaliers afin qu'ils soient visibles par tous.

Le budget alloué à cette opération pour l'année 2014 est de 45 000€.



Pavés podotactiles, rampe d'accès,...



# urbanisme

## L'activité du service urbanisme de la Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM).

L'instruction des actes relevant du droit des sols des communes compétentes en urbanisme était historiquement confiée par convention aux services de l'Etat. Par souci de bénéficier d'un service de proximité aux compétences élargies, le Conseil communautaire de la CCVM a validé, par délibération du 11 juillet 2011, le projet de création d'un service intercommunal chargé notamment d'assurer l'instruction des actes d'urbanisme sur l'ensemble du territoire des huit communes membres.

Ce service, créé début janvier 2012, s'est installé dans des locaux situés au sein de la mairie de Morteau.

### Missions

**Les missions du service urbanisme de la CCVM s'articulent autour de trois axes :**

- 1/ Missions de conseil sur la démarche administrative liée à l'acte de construire.
- 2/ Missions d'instruction des demandes d'occupation du sol.
- 3/ Missions de conseil en aménagement auprès des élus et des professionnels.

### Bilan d'activité du service instructeur de la CCVM

En terme d'activité durant l'année 2012, le personnel du service a instruit 650 dossiers de demande d'occupation du sol, et a rencontré près de 1000 interlocuteurs, qu'il s'agisse de particuliers ou de professionnels. En 2013, le nombre de dossiers instruits (570), a subi une légère inflexion. Par contre, le nombre de rencontres avec les acteurs de l'aménagement et les particuliers s'est accru pour atteindre 1200 entretiens ou déplacements sur le terrain. Face à une réglementation complexe, régulièrement amendée, cette évolution répond aux attentes et aux besoins toujours croissants des administrés dans les domaines du conseil en aménagement, de l'information sur les règles et les procédures d'urbanisme.

La répartition du nombre de dossiers traités par commune en 2012 et 2013, déclarations préalables (DP), permis de construire (PC), permis d'aménager (PA), permis de démolir (PD), certificats d'urbanisme opérationnels (Cub), est présentée dans le tableau suivant :

	LE BÉLIEU		LES COMBES		LES FINS		GRAND-COMBE CHÂTELEU		LES GRAS		MONTLEBON		MORTEAU		VILLERS-LE-LAC		TOTAL	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
NOMBRE	18	21	34	26	77	69	54	54	37	18	82	48	141	135	204	200	647	571
%	3%	4%	5%	5%	12%	12%	8%	9%	6%	3%	13%	8%	22%	24%	31%	35%	100	100%

## Tendances

Le nombre de dossiers instruits par année civile constitue par expérience un indicateur fiable, et traduit convenablement le volume de constructions et d'aménagements réalisés sur chaque territoire communal.

Villers-le-Lac présente la plus forte activité en matière d'aménagement (35%), devant Morteau (24%), et Les Fins (12%). Si Villers-le-Lac conforte ainsi sa situation de ville frontalière où se réalisent de nombreux pavillons, Morteau bénéficie d'un nombre accru de programmes de réhabilitation de bâti ancien.

Proportionnellement à leur nombre d'habitants, l'activité liée à la construction sur les autres communes du val reste globalement soutenue, et fluctue au gré des opérations d'aménagement et des lotissements en cours de commercialisation.

Une légère inflexion du nombre de dossiers déposés depuis l'automne 2013 ne semble pas compromettre un fonds d'activité stable. L'attractivité du Val de Morteau, dans le domaine de la construction et de l'aménagement, reste une valeur sûre qui maintient et dynamise l'économie locale.

### Définition

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... **Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux:** plans locaux d'urbanisme, programmes locaux de l'habitat, et plans de déplacements urbains.

**Le SCoT doit respecter les principes du développement durable:** principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale; principe de respect de l'environnement.

### Le SCoT contient trois documents :

- un rapport de présentation, qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale,
- le projet d'aménagement et de développement durable,
- le document d'orientation et d'objectifs, dont les dispositions doivent être transcrites

dans les Plan Locaux d'Urbanisme, ainsi que dans les principales opérations d'aménagement (Zones d'Aménagement Concerté, lotissements de plus de 5000 m<sup>2</sup>, réserves foncières de plus de 5ha...).

### Procédure d'élaboration

L'initiative appartient aux communes et à leurs groupements dès la recherche du périmètre, publié par le préfet. Les élus sont responsables de l'élaboration du document, l'approuvent par délibération de l'Établissement Public compétent, en assurent le suivi et décident de sa mise en révision.

Au début de l'élaboration du SCoT, l'établissement public délibère sur les modalités de concertation associant les habitants pendant toute la durée d'élaboration du SCoT.

Les représentants de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général, et des chambres consulaires sont notamment associés à cette élaboration. La durée d'élaboration d'un SCoT varie généralement entre 3 et 5 ans.

L'obligation d'un bilan et d'une évaluation du SCoT, au plus tard 6 ans après son approbation, implique une organisation adaptée pour l'établissement public.

Le SCoT peut être révisé dans des conditions semblables à son élaboration. Il peut également être modifié par délibération de l'établissement public, après enquête publique, si la modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

## En 10 réponses, pourquoi élaborer un SCoT ?

- **Assurer la cohérence** des politiques publiques sur un territoire,
- **Progresser dans la planification** et l'aménagement du territoire, consolider les Établissements Publics de Coopération Intercommunale existants,
- **Lever des contraintes** d'ordre juridique ou renouveler un cadre d'aménagement inadapté,
- **Développer les relations** entre tous les acteurs sur un territoire,
- **Prolonger d'autres démarches** complémentaires,
- **Faire exister une nouvelle échelle territoriale** et lui donner un projet,
- **Intégrer un équipement**, un projet, ou, s'il n'existe pas, l'imaginer et le prévoir ensemble,
- **Structurer la connaissance territoriale** en développant l'ingénierie locale,
- **Afficher une image territoriale** qui montre une organisation volontaire,
- **Anticiper les mutations du futur** par une réflexion à caractère prospectif.

## État des lieux

Il existe en France, au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- 178 SCoT opposables concernant 22,6 millions d'habitants et 9024 communes,
- 41 projets de SCoT arrêtés, concernant 3,7 millions d'habitants et 1734 communes,
- 129 projets de SCoT sont en cours, concernant 15,2 millions d'habitants et 7425 communes,
- 59 SCoT en projet, concernant 2,8 millions d'habitants et 3025 communes.

*Ainsi, au total 407 SCoT sont approuvés, en cours ou en projet, représentant 21208 communes (58 %) et 46,3 millions d'habitants (71%), sur 55 % du territoire national.*

## Évolutions à venir

Depuis le vote de la loi Engagement National pour l'Environnement de juillet 2010, les SCoT ont vu leur rôle renforcé :

- **Priorité à la gestion économe de l'espace** : le rapport de présentation devra présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation,
- **Élargissement du champ couvert par le SCoT à de nouveaux domaines** : développement des communications électroniques (aménagement numérique), préservation et remise en bon état des continuités écologiques (trames vertes et bleues), réduction des émissions de gaz à effet de serre et maîtrise de l'énergie...
- **Priorité à la densification**, avec la possibilité de fixer des normes minimales de densité s'imposant aux règles du Plan Local d'Urbanisme,
- Possibilité de donner la priorité au **respect des performances énergétiques et environnementales renforcées**, pour l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation dans des secteurs définis,
- **Prise en compte des schémas régionaux** de cohérence écologique et plans climat-énergie territoriaux.

## Notre bassin de vie et le SCoT

Compte tenu d'une habitude de travail ancienne et avérée à l'échelle du Pays Horloger, de l'homogénéité de son tissu socio-économique et de la nature des défis en matière d'urbanisme et de développement auxquels il doit faire face, le périmètre des Communautés de Communes de Entre Des-soubre et Barbèche, de Saint-Hippolyte, du Pays de Maîche, du Plateau du Russey et du Val de Morteau a été proposé pour l'élaboration d'un futur SCoT du Pays Horloger.

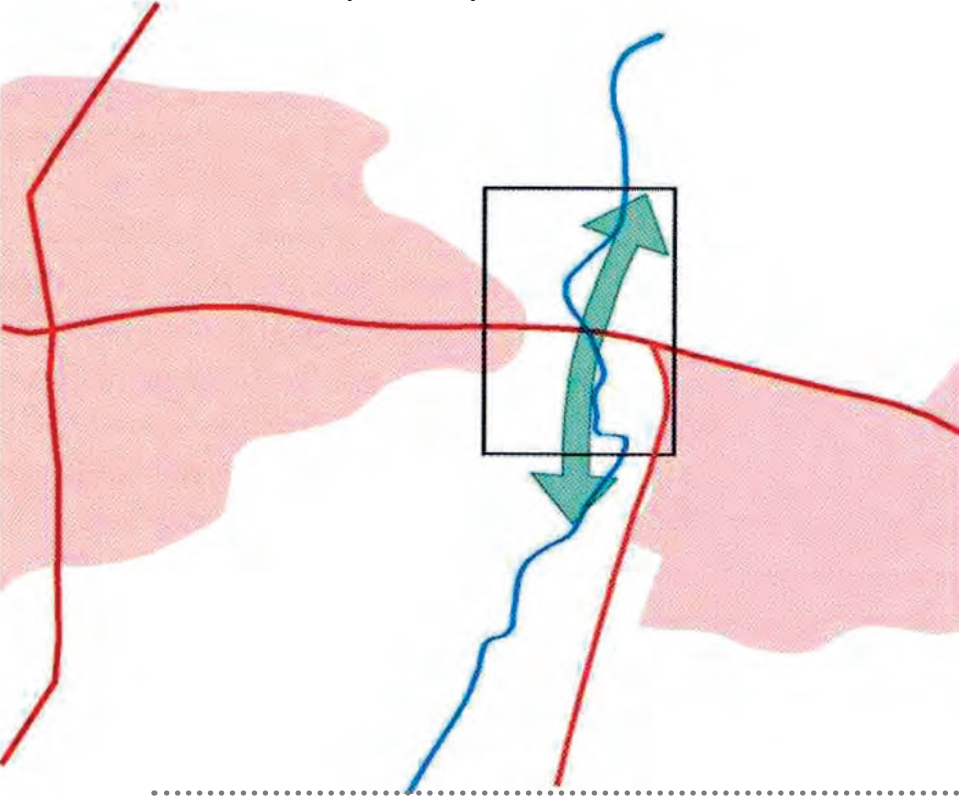
Ce périmètre semble par ailleurs pertinent pour appréhender au mieux l'impact de la question frontalière dans le cadre du projet de Parc naturel régional et de l'agglomération autour de Morteau.

Ce périmètre est également cohérent avec ceux des projets de SCoT limitrophes: Pays du Haut-Doubs, Pays Doubs Central et Pays de Montbéliard.

Enfin, les cinq communautés de communes mentionnées sont actuellement membres du Syndicat Mixte du Pays Horloger. L'existence de ce syndicat a permis d'éviter de créer une nouvelle structure chargée d'élaborer et d'assurer le suivi du SCoT.

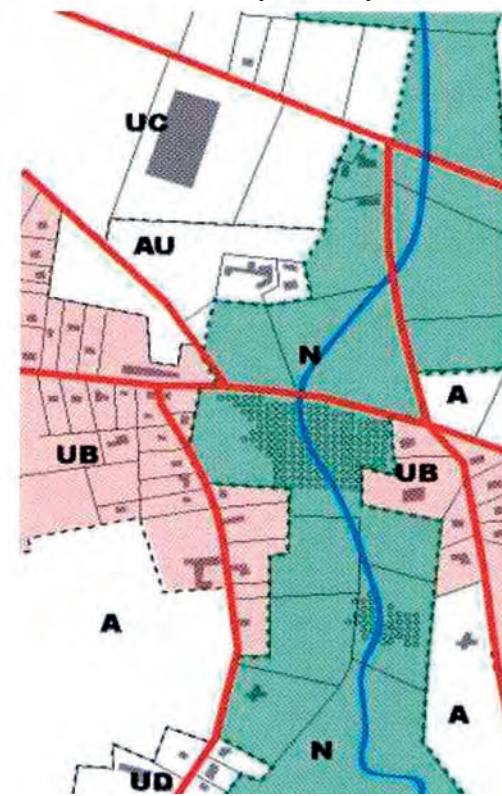
Le Syndicat Mixte du Pays Horloger a pu ainsi coordonner la procédure d'approbation du périmètre du futur SCoT, récemment acté par les services de l'Etat.

### Inscription d'un principe de coulée verte dans le SCoT (1/50 000)



Exemple d'un document d'orientation qui localise une coulée verte, axée sur la rivière. Le PLU en tire les conséquences en matière de délimitation parcellaire, de zonage et de règlement selon le principe de compatibilité.

### Transcription parcellaire et zonale au PLU (1/5 000)



## Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

En France, le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal, ou éventuellement intercommunal. Il remplace progressivement le plan d'occupation des sols (POS), depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000.

La loi d'engagement national pour l'environnement ou «Grenelle 2», du 12 juillet 2010, a modifié plusieurs aspects du PLU :

- Prise en compte de la trame verte et bleue (continuités écologiques pour faune et flore);
- Orientations d'Aménagement et de Programmation, qui servent à anticiper l'aménagement rationnel d'espaces à urbaniser;
- Programmes Locaux de l'Habitat pour permettre à chacun de se loger ;
- Plan de Déplacement Urbain, destiné à penser l'organisation, l'équilibre, et le fonctionnement des différents moyens de déplacement.

### Composition du PLU

Le PLU comprend trois parties principales :

- le rapport de présentation expose le diagnostic sur la situation de la ville en matière de développement urbain et de transports.

Il explique les choix retenus par la commune et évalue leurs incidences sur l'environnement ;

- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit les orientations d'urbanisme à long terme et les aménagements retenus par la commune;
- le règlement applique concrètement les orientations du projet par des règles générales déclinées localement par zones différenciées par leur vocation dominante.

Il est complété par des annexes, pièces écrites et graphiques.

*Le PLU a la particularité d'être un document évolutif. Il prend en compte les retours d'expérience et l'évolution du territoire pour améliorer et préciser certains éléments.*

### Pour les habitants

Le PLU détermine les règles de construction à partir desquelles les permis de construire et les déclarations de travaux sont instruits. Le PLU s'impose à tous : particuliers, administrations. C'est un document essentiel à consulter avant de réaliser tout projet sur la commune, il fixe l'emplacement des futures voiries et grands équipements publics et institue des protections (milieu naturel, patrimoine bâti).

.....

## Pour la commune

Le PLU trace les perspectives souhaitées du développement de la commune à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Dans ce sens, il assure :

- L'équilibre entre le développement et la protection des espaces naturels, en respectant les objectifs de développement durable ;
- La diversité des fonctions urbaines (travailler, habiter, se détendre, se déplacer, acheter...) et la mixité sociale dans l'habitat;
- L'utilisation économe de l'espace et la maîtrise des besoins de déplacement, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, ainsi que la prévention des risques naturels;
- Le PLU prend également en compte et précise les grandes politiques de l'État et des grandes collectivités (Région, Département...).

.....

## État des documents d'urbanisme communaux de planification sur le territoire de la communauté de communes du Val de Morteau.

À ce jour, les communes des Combes, de Grand'Combe Châteleu, et de Villers-le-Lac, sont déjà dotées d'un Plan Local d'Urbanisme. La commune des Gras a engagé l'élaboration d'un PLU, qui s'appliquera prochainement car l'étude est bien avancée. Les communes de Montlebon et de Morteau

ont prescrit la réalisation d'un PLU par délibérations respectives du 31/08/2011 et du 16/04/2012. Les études sont engagées. Enfin, les communes du Bélieu et des Fins, qui disposent aujourd'hui d'un Plan d'Occupation des Sols, vont prochainement délibérer dans le but de prescrire l'élaboration d'un PLU.





# culture/éducation

## Le coup de cœur Galitzine

La Communauté de communes du Val de Morteau et l'ensemble Galitzine collaborent ensemble depuis plus de 10 ans maintenant! L'objectif est simple: proposer de la musique de chambre dans des lieux plus ou moins insolites et intimistes de notre territoire (kiosque, bateau, grotte, terrasse, parvis d'églises...). Ces concerts du dispositif Musique classique au cœur des villages sont gratuits pour tous!

Nouveauté depuis l'an passé: **un ciné-concert** est organisé à la salle des fêtes de Villers-le-Lac. Une film muet est mis en musique par l'ensemble Galitzine. Une façon originale d'approcher la musique classique pour les petits et les grands!

FESTIVAL DE MUSIQUE DU HAUT DOUBS

Musique classique au cœur des villages

SAMEDI 9 AOÛT • 19H  
EGLISE DU BÉLIEU  
TRIO À CORDES ET PIANO  
Beethoven, Taneev, St Saëns

MARDI 12 AOÛT • 19H  
FERME MUSÉE  
GRAND-COMBE-CHÂTELEU  
TRIO À CORDES, PIANO,  
FLÛTE, HAUTOIS  
Vivaldi, Mozart, Rossini, Demersseman, Rota, Piazzola

SPECTACLES GRATUITS  
Renseignements:  
Office du tourisme de Morteau 03 81 87 18 53

Ciné Concert

JEUDI 7 AOÛT • 20H30  
SALLE DES FÊTES - VILLERS-LE-LAC  
«LES AMOURS BURLESQUES»  
Anne Mercier, violon - Alain Pelissier, alto  
Florian Lauridon, violoncelle - Claire Louwagie, flûte  
Dominique Dournaud, hautbois  
Isabelle Dubuis et Fuminori Tanada, pianos  
Nathalie Duong, mezzo-soprano  
et comédienne  
Chansons populaires, mélodies françaises, jazz et cinéconcert.  
2 films muets de Buster Keaton mis en musique.

GALITZINE

L'ensemble Galitzine reçoit le soutien de la SPEDIDAM, du Conseil général du Doubs et de la Communauté de Communes du Val de Morteau.

SPEDIDAM  
Le Doubs  
MORTEAU

## Le partenariat culturel : la Culture pour tous

En collaboration avec différentes structures, plusieurs animations culturelles sont proposées en septembre aux établissements scolaires, de la maternelle au lycée.

Elles permettent à tous les enfants d'accéder à des spectacles de théâtre, de marionnettes,

de danse, de musique, grâce à l'URFOL et aux JMF. Les dispositifs école/collège/lycéens au cinéma permettent d'acquérir une riche connaissance cinématographique (trois films en moyenne par année, du CM2 à la terminale).

..... • **THÉÂTRE, MARIONNETTES ET DANSE** avec la ligue de l'Enseignement/Union régionale des Fédérations des Oeuvres Laïques. Cette collaboration apporte au plus grand nombre d'enfants la possibilité d'accéder au spectacle vivant, de rêver, de partager, d'oser un regard différent sur le monde qui les entoure, et de devenir spectateur et acteur en même temps.

..... • **MUSIQUE** avec les Jeunesses Musicales de France. La programmation des JMF propose aux enfants des concerts illustrant tous les répertoires : classique, contemporain, traditionnel et actuel. Ces spectacles sont présentés par des artistes de renom ou des jeunes artistes montants (notre partenaire a aussi pour vocation de révéler de nouveaux talents).

..... • **CINÉMA** avec le Centre Images et le Conseil régional. Le Centre Images de Montbéliard et le Conseil régional proposent un programme adapté aux maternelles, primaires, collégiens et lycéens. Films d'auteurs, de société, d'animation... le public scolaire accède à une culture cinématographique dans des conditions exceptionnelles aux cinémas l'Atalante et au Paris.

..... • **FÊTE DU LIVRE DE JEUNESSE** avec la médiathèque Roland Bouhéret. Les enfants de maternelle et de primaire sont plongés dans l'univers du livre durant trois jours. Premières découvertes/approches différentes du livre, rencontres avec des auteurs

et illustrateurs au sein des classes, visite d'un salon du livre, lectures, activités manuelles et jeux autour d'un même thème... autant d'animations pour donner l'envie de lire aux plus jeunes !

### **Nouveauté !**

- **DANSE HIP-HOP** avec le service culturel  
La saison 2013-2014 a été marquée par la signature d'un contrat territorial de danse entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la CCVM. Durant quatre années, des projets avec des professionnels vont avoir lieu dans différentes communes autour de la danse hip-hop. Sept résidences menées dans des établissements du territoire durant l'année scolaire : dans la classe de CM1 de Mme Ethevenin à Villers-Le-Lac, de CE2 de Mme Goguillot de l'école Jeanne d'Arc à Morteau, de CE2 de Mme Renaud à Montlebon, de CLIS de Mmes Cuche et Capelli-Robbe à l'école Pergaud à Morteau, de CE1-CE2 de Mme Amiotte aux Combes, de CM2 de Mr Riot à l'école du Centre à Morteau, de CM1 de Mme Paillard aux Fins. C'est un projet de grande envergure qui sera proposé au printemps 2015 avec les scolaires mais aussi la participation exceptionnelle d'associations locales.

# syndicat mixte haut débit

## Très haut débit Internet

L'ADSL reposait sur la réutilisation du réseau cuivre pour le téléphone (20 Mbit/s en moyenne en zone proche des centraux téléphoniques).

Le Très Haut Débit (100 Mbit/s) repose sur la fibre optique qui propulse les données en très grand nombre à la vitesse de la lumière et contrairement au cuivre ne souffre pas des distances. **L'enjeu est considérable pour notre territoire semi-rural.**

Ce nouveau réseau à construire doit permettre à l'ensemble de la population du Doubs d'accéder à la fibre optique (FTTH) dans les quinze années à venir.

Sur proposition du Conseil général du Doubs, la Communauté de Communes du Val de Morteau a intégré le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit en charge de la construction de ce réseau.

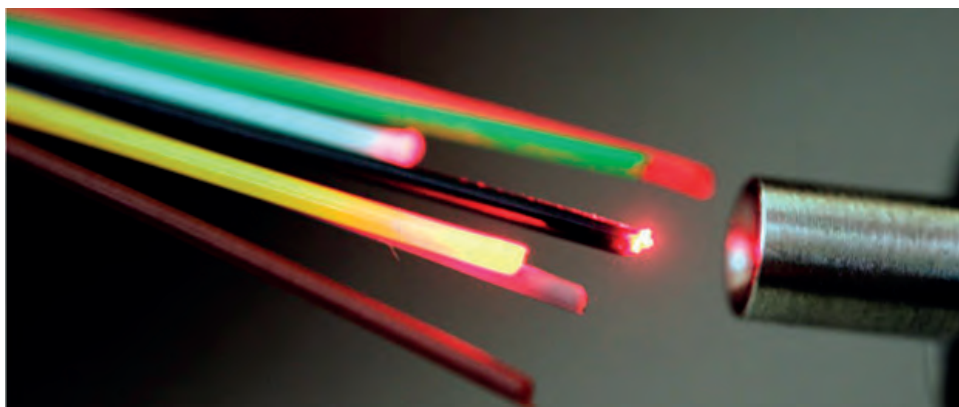
L'équipement des 11145 branchements potentiels de nos huit communes est programmé dès la première phase : 2014-2018.

Dès cette année des travaux de déploiement de la fibre (ou provisoirement de montée en débit du réseau cuivre) concerneront prioritairement, mais en partie, les communes de Morteau et des Fins :

- 2 198 prises FTTH pour un coût de 973 576 €
- 737 lignes améliorées pour un coût de 320 550 €

### 8 sites prioritaires seront couverts :

ZA des Dolines, La Combe Vouillot, la Diligence, Les Usines, ZI Prés Mouchets, Lycée Edgar Faure, Collège Jean-Claude Bouquet, Centre Hospitalier.





# contrat territorial de jeunesse

---

Le programme de chaque vacance  
est mis à jour sur le site :

**cc-valdemorteau.fr**  
rubrique «sport»

**Renseignements :**

03 81 68 56 80

florence.wiedmann@morteau.org

03 81 68 56 72

christiane.taillard@morteau.org

07 86 74 17 46



### MORTEAU

Maire : Annie GENEVARD

2, place de l'Hôtel de Ville, 25500 Morteau

**Tél.** 03 81 68 56 56

**Site** [www.morteau.org](http://www.morteau.org)

#### Ouverture

- du lundi au vendredi  
8 h > 12 h et 14 h > 18 h
- samedi 9 h > 12 h  
(uniquement le service État civil)



### GRAND'COMBE CHÂTELEU

Maire : Jean-Pierre FRIGO

7, Rossigniers,  
25570 Grand'Combe Châteleu

**Tél.** 03 81 68 80 21

#### Ouverture au public

- lundi 13 h 30 > 17 h
- du mardi au vendredi  
8 h > 12 h et 13 h 30 > 17 h
- samedi matin 8 h 30 > 11 h 30



### VILLERS-LE-LAC

Maire : Dominique MOLLIER

Rue Pasteur, 25130 Villers-Le-Lac

**Tél.** 03 81 68 03 77

**Site** [www.villerslelac.fr](http://www.villerslelac.fr)

#### Ouverture

- lundi, mardi, jeudi  
8 h > 12 h et 13 h > 18 h
- mercredi 8 h 30 > 12 h et 14 h > 18 h
- vendredi 8 h > 12 h et 13 h > 17 h



### LES GRAS

Maire : Patrick LAITHIER

2, place de la Libération,  
25790 Les Gras

**Tél.** 03 81 68 80 23

#### Ouverture

- lundi, mardi, jeudi et vendredi  
8 h > 12 h
- samedi matin 9 h 30 > 12 h



### LES FINS

Maire : Bruno TODESCHINI

Place du 8 mai, 25500 Les Fins

**Tél.** 03 81 67 08 39

#### Ouverture

- du lundi au vendredi 9 h > 12 h et  
14 h > 17 h (fermé mercredi après-midi)
- 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi matin 9 h > 11 h 30  
(hors juillet-août)



### LES COMBES

Maire : André PICHOT

Ancien Presbytère,  
1, place de la Mairie, 25500 Les Combès

**Tél.** 03 81 67 13 72

#### Ouverture

- du lundi au samedi 8 h > 12 h



### MONTLEBON

Maire : Catherine ROGNON

1, place des Minimes,  
25500 Montlebon

**Tél.** 03 81 67 01 85

#### Ouverture

- du mardi au vendredi  
9 h > 12 h et 13 h 30 > 17 h 45
- samedi matin 9 h > 12 h



### LE BÉLIEU

Maire : Jean-Noël CUENOT

1, place Théodore Cuenot,  
25500 Le Bélieu

**Tél.** 03 81 67 25 23

#### Ouverture

- lundi 8 h 30 > 11 h 00
- mardi 13 h 30 > 18 h 30
- vendredi 13 h 30 > 18 h 30

VISITES ANIMATIONS SPECTACLES EXPOSITIONS MUSIQUE



**ÉTÉ 2014**

VAL DE MORTEAU

La plaquette Été 2014  
est disponible  
dans votre mairie.

